

Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Cinquième année. — N° 104

Prix du numéro 10 centimes

Dimanche 27 Décembre 1891.

Bureaux: Rue Neuve, 19.



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Union postale . 12 » 6 »
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . . 25 » »
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

Tarifs de l'horlogerie

La réunion de la Société des intérêts industriels de la Chaux-de-Fonds, qui a eu lieu au moment même où paraissait notre dernier numéro, a réuni une centaine de personnes; les fabricants y étaient, paraît-il, plus nombreux que les chefs d'ateliers.

M. J. Perrenoud a analysé les résolutions publiées par la Société des fabricants d'horlogerie dans le sens même où nous l'avons fait dans l'article de fond de notre dernier numéro. D'après les renseignements communiqués à l'assemblée, toutes les fabriques d'ébauches sauf une adhèrent au mouvement provoqué par la Société des intérêts industriels; il faudrait y ajouter naturellement les chefs d'ateliers monteurs de boîtes et, paraît-il, bon nombre de fabricants d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds.

L'assemblée a voté sans opposition les résolutions suivantes :

1^o Adoption de droits réciproques et équivalents dans le tarif général suisse, rubrique de l'horlogerie, vis-à-vis du tarif minimum français;

2^o Adoption d'un système d'application proposé par la Société des intérêts industriels.

Une liste d'adhésion circulera chez les négociants, fabricants d'horlogerie et chefs d'ateliers monteurs de boîtes. Une mesure analogue sera provoquée dans les autres centres horlogers. On s'attend à une contre-manifestation de la Société des fabricants d'horlogerie.

Il était question, paraît-il, de convoquer une grande assemblée populaire, pour discuter de nos relations commerciales avec la France; on y a renoncé, très sagement selon nous. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si nos intérêts généraux seront mieux sauvegardés par le maintien

de notre tarif réduit que par l'application de droits réciproques, sur les bases du tarif que la France nous appliquera; ce n'est évidemment pas dans des assemblées populaires, où l'on peut facilement soulever le sentiment populaire, que des questions aussi délicates peuvent être discutées; et cela d'autant moins qu'il ne s'agit pas d'enlever la solution par un vote de majorité des intéressés. La commission désignée par l'Intercantonale pour étudier la question va se réunir prochainement, elle aura en mains tous les éléments du problème et les sections seront sans doute appelées à donner leur opinion sur les solutions auxquelles elle se sera arrêtée.

Nous recevons du comité de la Société des fabricants d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds la lettre suivante :

Chaux-de-Fonds, le 24 décembre 1891.

Monsieur le Rédacteur,
 Votre article sur: *les tarifs français et suisse sur l'horlogerie et l'opinion du monde horloger à la Chaux-de-Fonds*, que nous avons lu avec intérêt, discute les décisions prises par notre Société dans son assemblée générale du 18 courant.

Nous désirerions y répondre longuement. Il nous serait facile de vous développer les excellents arguments qui militent en faveur du maintien des tarifs votés dernièrement par l'Assemblée fédérale, arguments qui, à notre avis, sont concluants. Nous ne voulons pas le faire aujourd'hui, envisageant que c'est une mesure de prudence de ne pas discuter ces questions dans la presse pour le moment et nous déplorons même, dans l'intérêt bien compris de la cause, les publications trop détaillées qui se sont faites jusqu'à ce jour. Par contre, c'est dans la réunion de la Société intercantonale, qui groupe les représentants de toute l'industrie horlogère Suisse, que nous nous réservons de développer notre point de vue d'une manière approfondie; nous ne perdons même pas l'espoir d'y rallier ceux qui ne pensent pas comme nous.

Nous croyons toujours que l'éventualité

d'un traité de commerce avec la France est possible et même probable dans un délai plus ou moins rapproché. Mais, que ce traité se fasse ou non, cela ne modifie en rien notre manière de voir et nous avons la conviction absolue que les tarifs protectionnistes que l'on nous propose seraient une cause de ruine pour notre industrie.

Le bruit court dans notre ville que la Société des fabricants d'horlogerie est composée de négociants plutôt que de fabricants et que le but qu'elle poursuit, dans cette question des tarifs, vise davantage la sauvegarde des intérêts commerciaux qu'industriels. Est-il nécessaire, Monsieur le Rédacteur, d'affirmer que ces insinuations sont absolument injustes et déplacées! Notre Société compte l'immense majorité pour ne pas dire la totalité des fabricants inscrits au registre du commerce de notre ville (une dizaine seulement n'en font pas partie).

L'article premier de nos statuts impose à notre Société la mission de veiller aux intérêts de notre industrie et de notre commerce. Nous affirmons que, depuis son origine, ce but a été poursuivi en toutes circonstances avec le plus grand désintéressement et le plus pur patriotisme et que nous continuerons à marcher dans cette voie.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de notre considération distinguée.
 Le Comité.

Nous ne pouvons laisser passer cette lettre sans relever la confusion qu'elle crée dans sa première partie. Dans l'article visé de la *Fédération*, nous n'avons nullement parlé contre le maintien des tarifs votés dernièrement par l'Assemblée fédérale. Nous nous sommes bornés à poser la question comme elle doit l'être aujourd'hui, en indiquant les diverses solutions qui nous sont offertes et en faisant ressortir que les décisions récentes de la Société des fabricants d'horlogerie — qui sont la simple confirmation de celles prises au mois de mars dernier — ne tenaient pas assez compte des changements survenus dans notre situation vis-à-vis de la France.

Quant aux publications trop détaillées

qui se seraient faites jusqu'ici dans les journaux, sur ces questions, et qu'il faudrait déplorer, nous ne savons à qui ce reproche s'adresse, mais il va sans dire que nous ne le prenons pas pour nous. Ce qui serait déplorable, ce serait que l'on s'emballât — d'un côté ou de l'autre — sur des données incomplètes ou erronées; c'est pour ce motif que nous avons cru devoir présenter un exposé sincère et exact du problème qui nous est posé.

Affaire Paarmann et Cohn

Les journaux de la Chaux-de-Fonds publiaient sur cette affaire le communiqué suivant :

« Une nouvelle qui sera certainement bien accueillie par les intéressés vient d'arriver de Berlin. Le syndic provisoire de la masse en liquidation Paarmann et Cohn, M. Ed. Reissen, fait savoir que

l'actif s'élève à 497,000 marks
le passif à 493,000 »

Différence en faveur de l'actif 4,000 marks

« La situation ne justifie donc nullement le suicide des deux négociants : les malheureux avaient donc réellement perdu la tête. »

Nous n'avions pas reproduit cette information tant elle nous paraissait invraisemblable.

Dans son numéro de jeudi, l'*Impartial*, complétant cette information dans un sens beaucoup plus optimiste, publie ce qui suit :

« On nous prie d'annoncer que la note qui a paru hier dans nos colonnes et dans d'autres journaux, bien qu'émanant d'une circulaire adressée aux intéressés en cette affaire, n'est pas exacte. Il y a donc lieu de n'accueillir qu'avec réserve les renseignements qui pourront courir encore à ce propos, à moins qu'ils ne soient absolument officiels. »

Nous nous attendions à une rectification de cette nature.

Traités de commerce

La Chambre française a voté le projet de loi autorisant le gouvernement à concéder le tarif minimum aux puissances avec lesquelles elle a des conventions stipulant, sans plus de détail, le régime de la nation la plus favorisée, et à proroger, si possible avec l'Europe entière, les traités arrivant prochainement à échéance et réglant le sort des nationaux fixés à l'étranger, la propriété artistique ou industrielle, la navigation, etc. Malgré la discussion qui a précédé ce vote, on ne peut dire cependant que le mystère du jeu des deux tarifs soit encore éclairci.

Ce que l'on suppose, c'est que le tarif minimum serait pour l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Turquie et le Mexique, l'inconnu pour les autres. Cependant, de ce qu'a dit M. Ribot, on pourrait conclure que le gouvernement admet l'hypothèse de négocier même au-dessous du tarif minimum. Ce qui ne veut pas dire, s'il parvenait à traiter dans ces conditions, que les traités seraient immédiatement ratifiés par les Chambres, auxquelles il serait obligé de les soumettre, le courant protectionniste y est encore trop fort. En présence des énormes difficultés que l'on prévoit, il semble que le gouvernement s'applique à préparer les esprits à des concessions nécessaires.

— La *Epoca* dit que l'opinion publique espagnole est contraire à la négociation avec la France sur les bases du tarif minimum

français. Le même journal, parlant du discours de M. Ribot à la Chambre, dit que l'accueil fait par les députés à la déclaration du ministre des affaires étrangères et les applaudissements dont il a été salué, sont l'indice d'un changement d'opinion de la Chambre et du public. La *Epoca* ajoute :

« Il faut cependant remarquer que les législateurs français ont voté, pour le commerce espagnol, le tarif minimum, qui est le régime légal en France, et que cette modification ne sera offerte à l'Espagne que lorsqu'on aura mis en vigueur les nouveaux tarifs, et si ces derniers ne portent pas préjudice aux intérêts français; toutes ces nouvelles, conclut la *Epoca*, ne renferment rien de bien positif, mais permettent de reconnaître la conduite prudente et habile du gouvernement espagnol, qui assure avec persévérance la défense des intérêts nationaux. »

— Les Cortès ont été convoqués. L'Italie, la Suisse et la Norvège sont favorables à une prolongation de cinq mois des traités de commerce avec l'Espagne dont l'échéance était fixée au 1^{er} février 1892.

NOUVELLES DIVERSES

Conseil fédéral. — Le Conseil fédéral a procédé à la répartition des divers départements entre ses membres comme suit :

Affaires étrangères : chef, M. Droz ; remplaçant, M. Ruchonnet. — *Intérieur* : chef, M. Schenk ; remplaçant, M. Deucher. — *Justice et police* : chef, M. Ruchonnet ; remplaçant, M. Zemp. — *Militaire* : chef, M. Frey ; remplaçant, M. Hauser. — *Finances et péages* : chef M. Hauser ; remplaçant, M. Frey. — *Industrie et agriculture* : chef, M. Deucher ; remplaçant, M. Schenk. — *Postes et chemins de fer* : chef, M. Zemp ; remplaçant, M. Droz.

Pendant le mois de janvier, époque à laquelle M. le conseiller fédéral Droz est empêché de remplacer le chef du département des postes et des chemins de fer qui sera en congé, M. le conseiller fédéral Deucher fera l'interim des postes et des télégraphes, et M. le conseiller fédéral Schenk, celui des chemins de fer.

Textes de traités de commerce. — On nous communique de Berne que les nouveaux traités de commerce conclus par la Suisse avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont été imprimés sous forme de brochure, et que l'on peut se procurer cette brochure, à raison de 50 centimes l'exemplaire, auprès de l'administration de la *Feuille officielle suisse du commerce*, à Berne.

Consulats. — Le Conseil fédéral a décidé de supprimer le consulat suisse à Panama, à partir du 1^{er} janvier 1892.

Le roi Oscar de Suède libre-échangiste. — Le ministère de Bostroem est obligé de renoncer à sa politique ultra-protectionniste. Les libre-échangistes ont trouvé un puissant allié dans la personne du roi Oscar qui, à plusieurs occasions, a insisté sur l'impossibilité de maintenir des droits aussi élevés sur les céréales. Il nomma président de la seconde Chambre le député Herslow, chef de l'opposition libre-échangiste. Celui-ci n'accepta le fauteuil présidentiel qu'après avoir reçu la promesse écrite du ministre qu'il ne s'opposerait pas à la réduction des droits sur les céréales.

— La nouvelle que la Suède adhère à la ligue douanière austro-italo-allemande est absolument fautive. On souhaite, au contraire, vivement que les plénipotentiaires actuelle-

ment à Paris réussissent à proroger le traité de commerce avec la France.

Le mouvement du commerce allemand en 1890

La valeur totale du commerce allemand, tant à l'importation qu'à l'exportation, s'est élevée à 7,490 millions de marks, soit 308 millions de plus qu'en 1889. L'augmentation a été de 147 millions à l'importation, et de 161 à l'exportation. Le mouvement d'affaires a donc été plus grand que dans aucune des dix dernières années, chose d'autant plus remarquable que la fin de 1890 a été marquée par un hiver rigoureux dont l'apparition prématurée a rendu certaines voies de communication tout à fait impraticables et, par suite, entravé le commerce.

L'exportation a donné des résultats particulièrement satisfaisants. Le vote du bill Mac-Kinley et l'application, dès le 6 octobre 1891, du nouveau tarif douanier aux Etats-Unis, ont exercé sur l'exportation une grosse influence, en ce sens que beaucoup d'exportateurs allemands ont envoyé en masse leurs marchandises aux Etats-Unis pendant les neuf premiers mois de 1890. En dépit de cette circonstance, l'exportation pendant les derniers mois n'a pas été inférieure à ce qu'elle avait été dans la période correspondante de 1889. L'exportation de l'Allemagne aux Etats-Unis a donc augmenté en 1890, et presque toutes les branches d'industrie, sauf celles qui concernent les fers, les cuirs et les soies, ont participé à cet accroissement.

D'autre part, la situation financière de la République argentine a beaucoup nui au commerce allemand, dont les exportations dans ce pays ont baissé de 23 millions de marks.

BREVETS D'INVENTION

LISTE DES BREVETS ENREGISTRÉS horlogerie et bijouterie Enregistrements

- Cl. 50, n° 4067. 20 octobre 1891, 6¹/₄ h. p. — Porte-montre pour répétitions. — *Barbezat-Baillet, C.* Locle (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.
- Cl. 64, n° 4001. 28 octobre 1891, 6 h. p. — Nouvelle boîte de montre. — *Borgel, F.*, Genève (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.
- Cl. 64, n° 4040. 7 octobre 1891, 6¹/₂ h. p. — Mécanisme de remontoir et mise à l'heure pour montres à longue marche. — *Ramsler et Deleyderrière*, rue de la Poste, 1, Genève (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.
- Cl. 64, n° 4041. 8 octobre 1891, 6 h. p. — Montre avec boîte à fond fixe et raquette renversée. — *Borgel, François*, fabricant, Genève (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.
- Cl. 64, n° 4052. 22 septembre 1891, 6 h. p. — Nouveau mécanisme de montre avec chronographe. — *Rochat, Alfred*, négociant, le Pont, Vallée-de-Joux (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E. Genève.
- Cl. 64, n° 4056. 30 octobre 1891, 8 h. a. — Répétition à minutes simplifiée, système Aubert. — *Aubert et fils, Paul*, fabricants d'horlogerie, le Lieu, Vallée-de-Joux (Suisse).

Modifications.

- Cl. 64, n° 1820. Montre indiquant plusieurs heures à la fois.

Cl. 65, n° 1880. Mécanisme à arrêter les montres volontairement.

Rectification

Cl. 64, n° 3919. 29 juillet 1891, 6 h. p. — Nouveau système de mécanisme de répétition à minutes simplifié. — *Marchand et Sandoz*, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.

Radiations

Cl. 64, n° 1340 avec 1340/41 et 1340/75. Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure.
Cl. 64, n° 1390. Targette-basculante, remplaçant le mécanisme de la mise à l'heure.

LISTE DES DESSINS ET MODÈLES

Enregistrement

N° 302. 29 novembre 1891, 4 h. p. — Ouvert. — 4 modèles. — Mouvements de montres. — *Fabrique d'horlogerie Seeland*, Madretsch (Suisse). Mandataire : *Furrer, Gottf.*, Bienne.

Radiation

N° 44. 1^{er} octobre 1889, 8 h. a. — 4 modèles. — Balanciers pour des mécanismes de montres de poche. — *Michel, Mathäus*, Granges (Suisse). Mandataire : *Furrer, Gottfried*, Bienne; éteint le 1^{er} octobre 1891.

Les chances des immigrants de diverses conditions au Mexique

Nous avons eu, à plusieurs reprises, occasion de parler des appels adressés par les différents Etats de l'Amérique centrale et méridionale au travail des émigrants euro-

péens, et de mettre ceux-ci en garde contre les offres, trop souvent spécieuses, qui lui étaient faites. Nous pouvons compléter les informations déjà données en nous appuyant, cette fois, sur l'œuvre d'un Français, M. Rey, titulaire d'une bourse de voyage à l'étranger.

Les agriculteurs sans argent; au dire de M. Rey, ne doivent pas songer à venir au Mexique, car ils seraient obligés de se contenter d'un salaire misérable qui les rendrait plus malheureux qu'en Europe. Pour ceux qui disposent d'un petit capital, nul pays n'offre autant d'avantages que le Mexique.

Il y a place au Mexique pour des ouvriers de divers corps d'états, à condition, toutefois, qu'ils ne s'obstineront pas à chercher de l'onvrage à Mexico, qui possède plus d'ouvriers que son industrie ne peut en nécessiter. Mais ils pourront facilement trouver du travail à l'intérieur et principalement dans les grandes villes des Etats du Nord, à San-Luis Potosi, à Monterey, Chihuahua, etc., dans ces villes où des industries de toutes sortes viennent d'être établies, ou vont l'être, par des compagnies anglaises ou américaines qui engagent des capitaux considérables.

Les ingénieurs trouveront de toutes parts du travail au Mexique.

Les employés de commerce et les jeunes gens des classes aisées qui n'ont pour métier qu'un bagage littéraire auront beaucoup à souffrir à leur arrivée au Mexique. Il y a peu de places à leur offrir, et s'ils n'apportent pas quelques ressources avec eux, ils devront se résigner à accepter les emplois les plus humbles. Les employés de commerce du pays deviennent nombreux et capables; naturellement on les préfère aux étrangers.

Quant à ceux qui ne connaissent pas la langue espagnole et qui n'ont pas de métier,

pour leur éviter de cruelles déceptions, je leur conseille de ne pas quitter leur patrie... La fortune, au Mexique comme ailleurs, n'est le privilège que du petit nombre; mais il est incontestable qu'un homme intelligent, travailleur, économe et persévérant qui a un petit capital, peut arriver plus facilement qu'en Europe au bien-être!

L'émancipation de la femme

Dans un moment où tant de névrosées et d'excentriques proclament l'égalité absolue des deux sexes et voudraient qu'on leur procurât le moyen de la mettre en pratique avec toutes ses conséquences, il est consolant de constater que certaines femmes; parmi celles qui se consacrent à la cause de l'émancipation, ne partagent pas les idées baroques d'un trop grand nombre de leurs sœurs en émancipation.

Le cercle des Etudes sociales, de Bruxelles, a commencé cet hiver ses séances par une conférence sur les progrès de la cause des femmes en Allemagne donnée par M^{me} Otilie Stein, de Mannheim, qui a eu un véritable succès en parlant d'une manière parfaitement sensée et raisonnable. Pour elle, la femme ne doit pas viser à la vie publique ni aux carrières qui s'y rattachent de près ou de loin; M^{me} Stein encourage le travail manuel sous toutes ses formes, mais de préférence certains travaux délicats et aimables, et aussi ceux de l'esprit et du goût; elle est favorable à l'étude et à la pratique de la médecine par le sexe féminin.

Le rédacteur responsable: Fritz HUGUENIN.

Balanciers compensés et façon compensés trempés pour couper tous genres, grandeurs et prix
C. HUGUENIN-THIÉBAUD & FILS
PONTs-MARTEL (Suisse)
Maison fondée en 1848 1496
Récompenses à plusieurs expositions. — Outillage mécanique.
Force motrice. — Prix-courants détaillés à disposition.

Fabrique de montres — Usine à vapeur

G. MULLER & C^{IE}

NIEDERBIPP (Suisse) 903

Spécialité de remontoirs 18 lignes en tous genres

FABRIQUE DE MOUVEMENTS POUR MONTRES
SYSTÈME INTERCHANGEABLE
Maison fondée en 1854

HUSSON & RETOR à Genève

MARQUE DE FABRIQUE  SOUS LE PONT DE BARILLET

Finissages d'une qualité reconnue supérieure dans les grandeurs suivantes :

11, 12 et 13 lig. Remontoir vue cylindre.
14 lig. Remontoir vue cylindre, verre et savonnette.

18 lig. Remontoir vue cylindre, verre.
12, 13, 14, 18 et 19 lig. Remontoir vue ancre, verre et savonnette.

20 lig. Remontoir ancre, savonnette. 12/45
19 lig. Remontoir vue ancre, Ponts ronds savonnette nickel.

16. lig. Remontoir, savonnette, calibre genre américain.
Pièces à clef cylindre de 12 à 18 lig.

Sur demande on envoie le Prix-Courant.

FABRIQUE DE CAISSES D'EMBALLAGE
Jules FATTET, Saint-Ursanne

Caisses en tous genres, rabotées ou non rabotées — Spécialité de caisses pour fabriques d'horlogerie, d'ébauches et finissages, de boîtes de montres, fabriques et magasins de fournitures d'horlogerie, chemiseries, confiseurs, commerce de raisins, etc.

Planchettes en tous genres, rabotées ou non; listes et lattes pour emballages. La maison livre par n'importe quelle quantité. Les commandes sont exécutées très promptement. 1596

VOLLENWEIDER & C^{IE}

Successeurs de E. Durussel

6 Monbijou — BERNE — 6 Monbijou

FRAPPE DE FONDS DE MONTRES
argent et métal

GRAVURE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
Spécialité de poinçons
en tous genres

Grand choix de dessins
1175 Demandez album.

Marques de fabrique
Enregistrement au bureau fédéral.

CLICHÉS TYPOGRAPHIQUES

VVE LOUIS MULLER

Rue centrale Nr. 18 BIENNE Rue centrale Nr. 18. [1469

HORLOGERIE EN TOUS GENRES

SPECIALITÉS: Remontoirs 10 et 11", acier, argent, or et celluloïde, Boules, 1/2 Boules, Breloques, Bracelets et autres Fantaisies, Pendulettes.

Boules presse-lettres 28" avec et sans étriers.

USINE DE DÉGROSSISSAGE D'OR ET D'ARGENT

A. HEMMANN, SCHAFFHOUSE

OR, ARGENT, PLATINE, EN LAMINÉS ET FILÉS

AFFINAGE ET DÉPART

ESSAI ET ACHAT DE LINGOTS ET DE MONNAIES D'OR ET D'ARGENT

Les essais se font par le Bureau de contrôle des matières d'or et d'argent de Schaffhouse

Achat de cendres et toutes autres matières contenant des métaux précieux

Creusets de tous pays. * Charbons 1^{re} qualité.

1300

ON DEMANDE à entrer en relations avec un fabricant de petites pièces remontoir cylindre. On exige une qualité régulière.

Déposer les offres sous K. B. 64, au bureau du Journal. 1609

XXXXXXXXXXXX

ON PRIE le fabricant des savonnettes argent genre espagnol, au nom „Bornand“ sur la cuvette de donner son adresse à ce journal. 1608

XXXXXXXXXXXX

Une maison importante cherche des **PETITS FABRICANTS**

pouvant se charger du terminage complet de la montre de dame, argent et or, en qualité courante et tout-à-fait soignée. Elle fournirait les boîtes finies Paiement au comptant. Adresser les offres par écrit, accompagnées des prix, sous chiffre H. 660Ch, à l'agence Haasenstein et Vogler, Chaux-de-Fonds. 1600

Un fabricant de genres 11 et 13 lig. cyl. Remontoir pourrait avoir de l'occupation s'il est fidèle et consciencieux.

S'adresser au Bureau du Journal.

Un jeune homme intelligent et recommandable, connaissant les deux langues, pourrait entrer de suite ou au printemps comme 1590

Apprenti de commerce

dans une fabrique de montres de Bienne. S'adresser au bureau de la Fédération horlogère.

AVIS

L'imprimerie de la Fédération horlogère suisse se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.

Verres de montres

En cristal de roche et en tous genres fournis aux meilleures conditions par **Görlitz frères**, rue du Rhône, 19, Genève. (Hc 9241 X) 1593



1821

Horlogers et magasins d'horlogerie

qui désirent acheter des

régulateurs en 1^{re} qualités

au prix de fabrique

sont priés de s'adresser à la fabrique de régulateurs de (Macto-J 21 ell)

Ruttmann et Klein

Kempten (Bavière)

Prix-courants et dessins gratuits et franco. 1320

MENTION HONORABLE

Paris - Exposition universelle - 1889

CH. DUBOIS-STUDLER

23, rue du Grenier, Chaux-de-Fonds

HORLOGERIE POUR TOUS PAYS



Spécialité 10 lig-nés Lecouttre, or et acier. Répétitions à quarts et à minutes. Chronomètres. Mouvements remontoir des 10 à 20 lignes. 1476

EXPOSITION UNIVERSELLE DE CHICAGO EN 1893

Fêtes du 4^{me} centenaire de la découverte de l'Amérique

Messieurs les Présidents de groupes et industriels suisses, désirant participer à cette exposition, peuvent s'adresser, pour renseignements, prix, vitrines simples, vitrines dont les glaces sont recouvertes la nuit par des portes en fer, gradins, etc., à leur compatriote **M. NEMITZ**, représentant diplômé à l'Exposition de Paris de 1889 et à plusieurs autres Expositions.

Office provisoire : 13, rue d'Ecosse, Bruxelles

Références de premier ordre.

1589

LIQUIDATION DE MOUVEMENTS

A vendre à des prix très avantageux :

24 finissages 13 ^{me}	Rem. cyl. laiton
72 » 14 ^{me}	» sav. ancre laiton et nickel
192 » 15 ^{me}	» » » nickel
300 » 16 ^{1/2} ^{me}	» » » »
12 » 16 ^{1/2} ^{me}	» » » » 3/4 plat.
112 » 18 ^{me}	» » » »
340 » 19 ^{me}	» » » »
60 » 20 ^{me}	» lép. » laiton
126 » 19 ^{me}	» » » quantième
240 ébauches avec mécanisme 19 ^{me}	Rem. sav, ancre nickel. 1597

S'adresser à **J. H. JEANNERET**, rue St-Pierre 4, Chaux-de-Fonds.

FABRIQUE DE BALANCIERS COMPENSES

et façon compensés en tous genres

MAISON FONDÉE EN 1851

1102

GEORGES ROULET

PONTS-MARTEL (Suisse)

Ouvrage fidèle et garanti

SOIGNÉ

BON COURANT

Tous mes balanciers soignés et ordinaires sont garantis pour couper

FABRIQUE DE JOYAUX

EN TOUS GENRES

pour mouvements d'horlogerie

en un mot, tout ce qui se fait en pierres pour le mouvement de la montre, pour boussoles, télégraphes, distributeurs d'eau, etc.

L.-E. JUNOD

à LUCENS (Suisse)

Marque de fabrique

Maison fondée en 1850 occupant

plus de 800 ouvriers



Récompensée à Londres en 1862 et

à la Chaux-de-Fonds en 1881

VENTE EXCLUSIVEMENT EN GROS

Envoi de prix-courants sur demande

1261

Achat et vente de diamants, rubis, saphirs, chrysolithes et grenats bruts

Pierres de couleur taillées pour Bijouterie

Taille de 1^{re} qualité